



Élections au conseil d'administration

Après avoir été soumis au conseil des déléguées et délégués, les postes de responsable pour les secteurs suivants sont toujours vacants :

- ↳ St-Paul préscolaire, primaire, secondaire
- ↳ St-Pamphile préscolaire, primaire, secondaire
- ↳ Formation professionnelle et Adultes

Tel que prévu à nos statuts, ces postes peuvent être comblés par les membres des secteurs respectifs.

Nous ouvrons donc une période de mise en candidature qui se terminera le 14 octobre 2004 à 16h00. S'il y a plus d'une candidature, les modalités pour l'élection vous seront alors communiquées.

Voir formulaire page 4.

Pascal Côté

Négociation

Les dépôts patronaux ont été effectués en juin dernier. Fait surprenant, les offres salariales ont été déposées aux journalistes avant d'être déposées à la table de négociation. C'est à ce moment que la présidente du Conseil du trésor a fait mention des 12,6 % sur six ans pour l'ensemble des dossiers à incidence monétaire.

Tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel, les dépôts patronaux ont un point en commun : ils sont vagues, imprécis et ne portent que sur des grands principes. À l'heure actuelle, aucun texte de convention n'a été déposé par la partie patronale. Il nous est donc impossible de connaître de façon précise la volonté réelle de nos vis-à-vis et donc de négocier quoi que ce soit.

Tout ce que nous savons, c'est qu'ils veulent plus de souplesse dans nos conventions collectives. Comment cela se traduirait et qu'est-ce que cela impliquerait? Cela demeure un mystère. Tant qu'il en sera ainsi, il sera très difficile de négocier.

Pascal Côté.

Ordre professionnel

Le conseil supérieur de l'éducation a récemment émis un avis sur la profession enseignante. Concernant la création d'un ordre pour les enseignantes et enseignants, le CSE préconise la formation d'une commission dont le mandat porterait sur la gestion de la profession enseignante.

La FSE s'est dite prête à participer à une telle commission à la condition qu'aucune option ne soit écartée.

Or, prétextant qu'une telle commission risquerait de retarder les travaux actuels, le ministre a décidé de ne pas donner suite à la recommandation du CSE.

Il semble que le MEQ travaille sur un projet de loi visant à créer un ordre professionnel et que ce dernier sera à l'agenda automnal de l'Assemblée nationale.

Donc, malgré notre refus massif à l'occasion d'un référendum et malgré l'opinion généralisée à l'effet que si les enseignantes et enseignants rejettent l'ordre, il vaudrait mieux surseoir à sa création, le ministre de l'Éducation persiste à vouloir appliquer le programme de son parti.

En guise de protestation, le 12 octobre nous invitons les enseignantes et enseignants de la commission scolaire à porter fièrement leur macaron : **une éducation de qualité sans ordre imposé.**

Perfectionnement 2004-2005

Le comité conjoint de perfectionnement se réunira le 6 octobre afin de répartir le budget disponible. Comme pour les années antérieures, vous en serez informés via l'INFO.

Cependant, si vous enseignez au préscolaire et primaire et que vous avez un projet de participation à un colloque ou un congrès, vous devez en faire la demande au comité central de perfectionnement en utilisant les formulaires prévus à cette fin. Ces formulaires sont disponibles dans les établissements de la commission scolaire.

Notez bien que seuls les montants accordés seront remboursés. Il est donc très important de bien évaluer l'ensemble des coûts.

Bien vouloir faire parvenir votre formulaire à l'attention de Madame Léontine Weemaes pour la commission scolaire et à l'attention du sous-signé pour le syndicat.

Concernant l'enseignement secondaire et la formation professionnelle, l'ensemble du budget est décentralisé sous la responsabilité du CPEE des écoles.

Finalement, pour ce qui est de la problématique soulevée à l'éducation des adultes, une solution est envisagée et vous sera transmise suite à l'adoption des règles relatives au perfectionnement (rencontre du 6 octobre).

Pascal Côté.

EAV-EVB

Monsieur Patrice Elie, qui était responsable du dossier pour notre syndicat, siège maintenant à l'exécutif régional des EAV-EVB. Le poste de responsable est donc disponible pour les personnes intéressées.

Si un tel poste vous intéresse, faire parvenir votre nom au bureau du syndicat.

5 octobre 2004

**Journée mondiale des enseignantes et enseignants
(JME)**

La “**Journée mondiale des enseignants**” a été instaurée par l’UNESCO le 5 octobre 1994. Elle vise, entre autres, à souligner l’adoption de la “Recommandation concernant le personnel enseignant” adoptée en 1966.

Le thème retenu cette année est
«Bravo et Merci ».

Je souhaite donc, à toutes les enseignantes et à tous les enseignants une très bonne journée.

Pascal Côté

Assurance-emploi

Semaines payables par l’assurance-emploi durant une période de retrait préventif.

La loi de l’assurance-emploi prévoit que la période pendant laquelle une femme peut toucher des prestations de maternité ou parentales peut être prolongée pour une période équivalente au temps passé en retrait préventif.

Pour ce faire, une femme enceinte ne doit recevoir aucun montant d’argent de l’assurance-emploi tant et aussi longtemps qu’elle reçoit une indemnité de la CSST dans le cadre d’un retrait préventif. Si des prestations d’assurance-emploi sont versées pendant le retrait préventif, les enseignantes ne pourront bénéficier de cette prolongation.

Si vous êtes visée par cette situation, nous vous invitons à communiquer avec votre bureau d’assurance-emploi pour renoncer au versement des prestations partielles pour ainsi devenir admissibles à la prolongation de votre période de prestations.

Pour plus d’information,

Simon Bernier.

**Assurance-salaire longue
durée SSQ**

**Vous atteignez l’âge de 53 ans
(au RREGOP) ou vous êtes
près de la retraite
(au RRE et au RRCE) ?**

Il est possible pour vous de ne plus adhérer à l’assurance-salaire. Ce désistement peut toutefois comporter un risque s’il est fait plus de deux ans avant votre admissibilité à une retraite sans réduction actuarielle ou si votre état de santé n’est pas très bon. Sur demande, le formulaire est disponible au Service des ressources humaines de la commission scolaire. Pour information additionnelle, veuillez me rejoindre.

Simon Bernier

**AU PLUS TARD
le 31 octobre 2004**

Année(s) d’expérience

En vertu de la clause 6-4.08 de la convention collective, vous avez jusqu’au 31 octobre 2004 pour soumettre à la commission scolaire les documents attestant que vous possédez une ou des années additionnelles d’expérience à celles qui sont reconnues. Le rajustement de traitement provenant d’un changement dans les années d’expérience prend effet rétroactivement au début de l’année scolaire.



**SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA CÔTE-DU-SUD (G.S.Q.)**

FORMULAIRE DE MISE EN NOMINATION

Je, soussignée, soussigné et dûment appuyée, appuyé, propose que:

(nom de la candidate, du candidat)

(adresse)

soit candidate, candidat au poste de responsable de secteur pour le secteur de:

- ➔ Formation professionnelle et Adultes
- ➔ St-Pamphile préscolaire, primaire et secondaire
- ➔ St-Paul préscolaire, primaire et secondaire

du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

La personne qui appuie et moi qui propose, sommes membres en règle du syndicat et membres du secteur concerné.

Fait à _____ ce ____ ième jour d'octobre 2004.

Signature de la personne qui propose :

Signature de la personne qui appuie :

ACCEPTATION

Je, soussignée, soussigné, consens à être candidate, candidat et accepte de remplir la fonction si je suis élue, élu.

Signature de la candidate, du candidat:

Formulaire à retourner au bureau du SECS avant le 14 octobre 2004 à 16h00.